

FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE

Australie

Allemagne

Angleterre

Etats-Unis

Nouvelle-Zélande

Ordination des femmes

ESPERANCE

let's go ?

stop ?

BULLETIN INTERNATIONAL

Trimestriel
Décembre 1992

52

SOMMAIRE

FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE

68, rue de Babylone 75007 Paris

Tél : 47 05 76 99

Bulletin international

- Ordination des femmes	4
Dossier de réactions	6
Votre coeur se réjouira <i>par Helen Jacobi</i>	11
Allemagne	17
- Etats-Unis : une espérance trompée <i>par Donna Singles</i>	20
- Document : Déclaration des droits et libertés dans les Eglises . . .	27
- Avez-vous lu ?	35

Ont contribué à la réalisation de ce bulletin en dehors des signataires des articles :

D. Boyer, B. et Ph. Crestois, P. Delooz, M. Moreau, J. Paton, M.C. Ramel.

Ce numéro
35 FF

ABONNEMENTS 1992 (partant de janvier)

France 125 F, Europe 140 FF, Autres pays 150 FF

A verser à : FHE, 68, rue de Babylone - 75007 PARIS

CCP : 161225 A PARIS

Directeur de Publication : Jean-Pierre Leconte - Commission Paritaire n° 63-173

Réalisation : Imprimerie Orcades 12 rue des Carmélites 86000 POITIERS

Dépôt légal : 4° trimestre 1992

- Merci à l'Eglise d'Angleterre de s'être prononcée en faveur de l'ordination des femmes
- Merci à cette Eglise d'avoir rejoint les églises-soeurs déjà engagées en cette voie
- Merci d'avoir eu la patience des maturations et le courage de faire advenir la conviction qui s'y est enracinée
- Merci d'avoir étayé sa foi en l'Esprit Saint sur la pratique de la démocratie
- Merci d'avoir pris le risque de la foi pour « construire une Eglise crédible » en des temps difficiles pour ce monde
- Merci d'avoir cru en l'égalité des sexes et d'avoir brisé la fatalité des discriminations
- Merci de croire que la Communion d'aujourd'hui s'appuie sur la Communion d'hier et n'a pas à désespérer de la Communion de demain
- Merci de porter témoignage ...
un synode est bien un chemin ouvert pour une Eglise
une assemblée peut être une actualité et un événement
un débat d'Eglise n'a pas à craindre le direct de la radio et de la télévision
- Merci d'être une Eglise qui prévoit l'indemnisation financière de ceux qui la quitteraient « pour raisons morales »
- Merci de croire que l'Oecuménisme ne se fera pas au rabais et encore moins sans l'active et pleine responsabilité des femmes
- Merci Eglise-soeur, d'être, « à la face des nations », promesse pour les femmes et les hommes des autres Eglises.

Douze mercis... mille mercis !

Jean Pierre LECONTE

N° 51 - Nos excuses à Edda Tardieu

Un accident (chacun sait qu'il est toujours malencontreux) vous a offert une version non corrigée de l'étude d'Edda Tardieu l'Homme-Dieu et la communication dans Marc 5,21-43.

Nous tenons à votre disposition des tirés à part, corrigés, surtout dans l'hypothèse où vous désireriez faire circuler ce texte entre ami/es et connaissances.

Les demander au secrétariat de
Femmes et Hommes dans l'Eglise
68, rue de Babylone
75007 - PARI

N° 52

Droits et libertés dans les Eglises
3ème Colloque

Communauté Pouvoir Sacrement

Paris 30-31 janvier 1993

Ecole Bossuet - 51, rue Madame - 75006 - PARIS

Le sacrement et le pouvoir sacré qu'il implique mettent en jeu la relation entre clercs et laïcs entre femmes et hommes. Tous les baptisés ont droit aux sacrements. A cause des restrictions apportées à l'accès aux ministères, des communautés chrétiennes de plus en plus nombreuses sont empêchées, notamment, de célébrer l'Eucharistie et ainsi menacées, dans leur existence même. Des pratiques de style sacramentel se mettent en place qui minimisent, de fait, l'importance du ministère ordonné. Des formes d'exclusion sacramentelle témoignent d'une discrimination, de moins en moins acceptable.

En réaffirmant avec force l'égalité de tous les baptisés au sein d'un même peuple, Vatican II avait ouvert la voie à une réflexion nouvelle sur le sacerdoce et sur les ministères. Son approfondissement devient, chaque jour, plus nécessaire. Nous voulons poser ces questions, non pas d'une manière abstraite et d'en haut, mais à partir de la pratique.

avec des intervenant/es, praticiens et spécialistes impliqués par le thème dont Christian Biot, Henri Bourgeois, Elisabeth Germain, Alice Gombault, Michel Legrain, Joseph Moingt, Titia Philipoussi, René Simon et Adriana Valerio.

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS - « D.L.E » - 68, RUE DE BABYLONE- 75007 PARIS



**Assemblée
générale**

le dimanche 17 janvier 1993

à partir de 10 heures
à la paroisse Saint Hippolyte
27, avenue de Choisy
75013 PARIS

Les adhérents recevront l'invitation et
l'ordre du jour avnt Noël.

Le samedi 13 mars 1993 à Evreux

Les assises du partenariat

à l'invitation du groupe
Femmes et Hommes dans l'Eglise de l'Eure

avec l'intervention
d'Alice Gombault
et Jean Joncheray

N° 52 Ordination des femmes ... lettre pastorale écartée

C'est le temps des opinions contrastées. Notre présentation de textes où nombre des nôtres se trouvent ou se sont engagés n'échappe pas à la règle !

Le choix de passer très rapidement à une parole, venue de Nouvelle Zélande en cette fin de novembre 1992, est aussi une invitation à adopter une attitude positive dans ce débat. Nous pensons qu'il vaut mieux prendre le temps d'écouter celle qui vit, et la naissance un enfant et la préparation de son ordination presbytérale, sans oublier que ce choix se vit avec un conjoint, une communauté locale et un réseau d'ami/es dont nous sommes. Et si heureux de l'être !

Les lecteurs et lectrices de La Croix-L'Evènement auront complété leur dossier, avec l'excellent article de Marie-Jeanne Bérère (Jeudi 26 novembre 1992) qui aide si bien à déchiffrer et decoder les discours des prêtres en place qui, comme en témoigne celui de Tony Anatrella dans le même numéro, s'arc-boutent sur des réactions de défense et s'isolent du débat par le fait même en prétendant pouvoir y camper de façon définitive. Titre de l'article de Marie-Jeanne : « L'immobilisme autoritaire d'une pensée imaginaire ».

Heureusement du côté des prêtres, et toujours dans le journal la Croix L'Evènement, le vendredi 27 novembre, il y eut le commentaire de Bruno Chenu sur « l'ampleur des questions théologiques en jeu ». Enfin l'ampleur est vue comme un vaste chantier à ouvrir : « cet ensemble de questions fait dire à plus d'un que seul un concile oecuménique pourrait modifier l'attitude catholique en ce domaine ».

En attendant voici Alice, Paul, Joseph, Helen et Stephen et les autres !...

*

Donna Singles nous introduit au coeur d'un débat qui a produit ce fait unique dans les annales de l'épiscopat des Etats-Unis : une lettre pastorale n'est pas allée jusqu'à terme... 137 ont voté pour, 110 contre sur 270 votants, alors qu'il faut deux tiers des voix pour approuver une lettre pastorale. A noter cependant que l'ordination des femmes était traitée au grand jour dans les débats de l'assemblée

Déclaration

Les groupes « Femmes et Hommes dans l'Eglise » et « Droits et Libertés dans les Eglises » se réjouissent de la décision prise par l'Eglise Anglicane d'Angleterre, d'ordonner des femmes prêtres... Cette reconnaissance des droits égaux des chrétiens et des chrétiennes interpelle l'Eglise catholique qui continue à perdre sa crédibilité par le maintien d'une discrimination fondée sur le sexe et d'une tradition marquée par la culture patriarcale aujourd'hui dépassée.

Un débat doit s'ouvrir dans l'Eglise catholique sur ce sujet. Ce débat sera l'un des enjeux du colloque organisé par « Droits et Libertés dans les Eglises » les 30 et 31 janvier 1993, à Paris, sur le thème « Communauté, Pouvoir, Sacrement ».

Paris, le 12 novembre 1992

Adresse des 2 groupes : 68, rue de Babylone - 75007 PARIS

Télégramme expédié le vendredi 13 novembre 1992
à Monseigneur Carey
Primat de l'Eglise anglicane d'Angleterre

*Le Groupe Femmes et hommes dans l'Eglise félicite
Monseigneur Carey pour la décision prise mercredi d'ordonner des
Femmes Prêtres, et tient à l'assurer de son soutien.*

Cet événement est pour nous source de joie et d'espérance.

*Merci d'ouvrir ainsi la voie à des perspectives d'avenir pour les
Eglises chrétiennes.*

Primat de l'Eglise anglicane d'Angleterre
Lambeth Palace

L'ordination des femmes

Interview d'Alice GOMBAULT à la Télévision.

Le 11 novembre 1992 restera une date historique pour les Eglises, puisqu'elle vit la décision du synode général de l'Eglise d'Angleterre d'ordonner des femmes prêtres. Le soir même, Alice GOMBAULT était l'invitée de France 2 au journal de 23h30 ; elle fut interviewée en direct par Catherine CEYLAC.

Catherine CEYLAC

Vous êtes déléguée générale de "Femmes et Hommes dans l'Eglise". Bonsoir. Alors quel est votre sentiment en tant que femme, catholique et militante ?

Alice GOMBAULT

Eh ! bien, j'ai appris cette nouvelle avec beaucoup de joie et beaucoup d'espoir.

CC C'est votre sentiment. Mgr Lustiger affirme que cette décision constitue un nouveau et grave obstacle de réconciliation avec l'Eglise catholique. Vous êtes en désaccord ?

AG Oui et non. Cela peut devenir effectivement un obstacle. Mais ce serait tout de même bien dommage, car il me semble qu'il y a, dans ce pas franchi par l'Eglise anglicane, quelque chose qui est de nature à transformer les images que l'on peut se faire des Eglises, des hommes, des femmes, des prêtres. Et cela, c'est très important pour notre Eglise catholique.

CC Et vous pensez que cette voie peut être suivie un jour par l'Eglise catholique ?

AG Pourquoi pas ? Puisque nous savons qu'il n'y a pas d'obstacles venant des Ecritures, à l'ordination des femmes...

ANGLICANS

CC Alors que souvent c'est cela que l'on met en évidence.

AG Alors, non. Cela a été prouvé, il y a déjà des années, par une commission officielle du Vatican ; il n'y a pas d'obstacle. Il n'y a pas non plus d'arguments théologiques convaincants. Les seuls arguments qui sont opposés, sont des arguments de tradition et de symbolique.

CC C'est un mouvement...?

AG Un mouvement, à mon avis, peut-être lent, mais très fort et très fondamental.

CC Alice Gombault, merci.

Bravo les Anglicans

A l'heure où des femmes sont ingénieur, médecin, député ou chef d'Etat, nos amis Anglicans viennent d'admettre, après les Luthériens et les Calvinistes l'ordination des femmes à la prêtrise. C'est reconnaître qu'il s'agit là d'un problème culturel et faire droit à une exigence de vérité et de fraternité.

Que signifie le refus que continue d'y opposer notre Eglise Catholique dans la hiérarchie quasi unanime ? On s'y réfère à la tradition des Orthodoxes ; mais que ne l'imité-t-on alors en revenant à sa haute tradition de prêtres mariés ?

J'ose espérer qu'il ne s'agit là que de combats d'arrière-garde comme on en a connus pour le latin de nos liturgies. Là aussi les Eglises issues de la Réforme nous avaient précédés. Alors n'attendons pas 400 ans pour en convenir. Et surtout derrière les prétextes invoqués, je me demande s'il s'agit d'inertie, de manque d'imagination, d'aveuglement inconscient ou de vieux mâles qui défendent les privilèges sexistes d'un autre âge ?

Paul ABELA (Paris)

Texte paru dans T.C. n° 2524 du 21 novembre 1992

Courrier des lecteurs

Je viens de vivre avec une intense émotion la décision du Synode de l'Eglise Anglicane du Royaume Uni d'admettre à l'ordination sacerdotale les femmes. Je rejoins à travers cette émotion, l'attente de ces 1300 femmes qui se sentent appelées au sacerdoce et veulent le vivre au féminin. Elles entrevoient enfin le bout de leur attente et la fin de leur frustration. Je les rejoins aussi dans la prière.

Mais en même temps ce ministère de communion qu'elles vivront avec une immense générosité, voilà qu'il suscite des divisions dans leur propre Eglise et ne facilite pas le dialogue avec d'autres Eglises. C'est pour elles certainement, et pour moi, une très grande souffrance qui vient ternir la joie ressentie.

Comme je voudrais du fond du cœur entrer en dialogue, à travers un échange de correspondance avec l'une de ces diacons attendant le sacerdoce partager ses aspirations, ses joies, ses angoisses dans la tendresse et l'amitié.

Malheureusement mes études dans un séminaire de vocation d'ainé ne m'ont pas permis d'apprendre des langues étrangères, et ne connaissant pas l'Anglais, mon désir de dialogue sera limité à une personne connaissant le Français.

Je vous prie de communiquer cette lettre à toute personne susceptible de me mettre en rapport avec l'une de ces Soeurs dont je partage les aspirations et les luttes. D'avance MERCI.

Joseph JACOMY
5, rue Louis Braille
82000 MONTAUBAN

Déclaration officielle commune faite aux 420 passagers de la croisière *Saint Paul*, SIL voyage. Signée *Armand Le Bourgeois* (ex évêque d'Autun) *Père Adrien Nocent*, de l'Université *St André* à Rome le 13-11-1992 à bord du *Victoria*, sur la route dans le golfe de Gênes de retour de la croisière *St Paul*, du 2 au 14 novembre 1992. (Envoi de *Claudie de Rauglaudre*).

La décision prise par l'Eglise anglicane d'ordonner des femmes-prêtres constitue un nouvel obstacle à l'unité des Eglises. L'éventuel passage de quelques milliers de prêtres et l'un ou l'autre évêque à l'Eglise catholique n'arrange rien, au contraire, et souligne que la légitimité de la solution prise n'est pas évidente pour tous.

Quelle est la position catholique face à une telle décision ?

1 - La soi-disante non-égalité ou l'égalité femme-homme ne peut absolument pas être le point de départ d'une réflexion. L'Eglise catholique considère, en soi, la femme capable d'assumer toutes les tâches qui sont celles de prêtres.

2 - Le problème doit être envisagé à partir de la convenance de la fonction sacerdotale pour la femme.

3 - Il ne semble pas qu'il y ait une incompatibilité théologique ou une indication divine, révélée dans l'Écriture qui aillent à l'encontre du sacerdoce des femmes.

4 - Mais l'Eglise catholique ne trouve pas sa base vitale uniquement dans l'Écriture mais elle la trouve aussi dans la tradition.

5 - Or, la tradition dans l'Eglise catholique n'a jamais connu une ordination sacerdotale de femmes.

Le Christ lui-même n'a choisi que des hommes, sans négliger la collaboration des femmes. Les Apôtres ont adopté la même attitude.

6 - On ne peut expliquer cette attitude en alléguant qu'à cette époque et dans cette civilisation le rôle de la femme était pour le moins effacé dans la société. En effet, les religions païennes avaient leurs prêtresses et l'Ancien Testament avait les siennes.

7 - Une tradition de 2000 ans, sans aucune exception dans l'Eglise catholique, a tout son poids, même si, de soi et à elle seule, elle ne ferme pas la porte à d'autres possibilités.

L'Eglise catholique est actuellement, nettement opposée à l'ordination sacerdotale des femmes. Les réflexions qui précèdent n'entendent en rien contredire à la discipline souvent réaffirmée de l'Eglise catholique.

Votre coeur se réjouira

Naissance - une réflexion biblique

pour Hannah

Révérend Helen Jacobi

St Mary's Anglican Church, 170 Karori Rd, Karori, Wellington, New Zealand

Septembre 1992

A l'heure où, dans les débats, les convictions s'affrontent, chacun pouvant opposer une lecture de la bible contre une autre, il est bon de pouvoir entendre une autre voix.

Dans une Eglise anglicane, celle de Nouvelle Zélande, où l'ordination des femmes est devenue chose de tous les jours, notre amie Helen Jacobi, et son mari Stephen s'apprêtent à fêter le 29 novembre 1992 l'ordination d'Helen à la prêtrise.

Hannah est née depuis sept mois quand Helen propose ce texte. Une autre partie s'attarde aux implications pastorales dans le cadre de l'Eglise de Nouvelle Zélande.

ous ferons écho à cette deuxième partie plus tard. Aujourd'hui nous aimons nous en tenir à l'événement. Heureuses les Eglises qui en vivront de tels !

« A la femme il dit : Je multiplierai les peines de tes grossesses ; dans la douleur tu enfanteras, ton désir te poussera vers ton mari, et lui dominera sur toi » (Gn 3,16)

« La femme sur le point d'accoucher est triste, parce que son heure est venue.

Mais quand son enfant est né, elle oublie les douleurs dans la joie qu'un être humain est venu au monde. Vous aussi, vous êtes tristes maintenant ; mais je vous verrai et votre coeur se réjouira et votre joie, personne ne pourra vous la ravir » (Jn 16, 21-23)

ANGLICANS

Introduction

Une femme enceinte souhaitant découvrir ce que dit la Bible de la naissance serait bien avisée de ne pas commencer (!). La douleur de l'enfantement est une image poétique qui revient périodiquement pour signifier beaucoup de calamités qui s'abattent sur le peuple de Dieu et ses chefs. On nous rappelle constamment que l'enfantement est un travail dans la douleur. Occasionnellement il est question de joie quand est né un enfant, mais seulement si cet enfant est un garçon. Il faut de la persévérance pour découvrir les images où l'amour de Dieu est comparé à celui d'une mère dans l'Ancien Testament et pour trouver dans le Nouveau Testament des images de la nouvelle création engendrée par les souffrances du Christ. Ces images plus positives nous permettent de voir dans la naissance le processus par lequel vient au monde la création de Dieu.

Ce texte se propose d'explorer les images bibliques de la naissance et d'examiner les voies par lesquelles les femmes peuvent toucher Dieu dans l'acte de naissance et les voies grâce auxquelles l'église peut le rendre possible. Ce texte surgit de ma propre expérience, il s'enracine dans ma culture pakeha et ma situation de classe moyenne. Il n'est donc pas exhaustif et ne prétend pas aborder toutes les questions relatives à la naissance.

Ancien Testament

Le désir de mettre au monde des enfants au monde fut une préoccupation majeure du peuple d'Israël. Tout au long des écrits de l'Ancien Testament des femmes et des hommes prient pour une descendance et la joie des mères contraste avec l'angoisse de « la stérile ».

Les récits de création de la Genèse affirment que ce que Dieu a créé est bon et disent ceci de la nature humaine : « Ainsi Dieu créa l'humanité à son image, à l'image de Dieu il les créa ; homme et femme il les créa » (Gn 1,27).

Toute réflexion sur la manière dont l'expérience humaine a un rapport avec Dieu commence par ce préalable : l'homme et la femme sont tous deux créés à l'image de Dieu. Ainsi, toute activité humaine essentielle à l'humanité, telle que la naissance, a sa source dans l'acte créateur de Dieu.

Dans la relation de « la faute » en Gn 3,16, citée plus haut, l'auteur donne une réponse à la question : si Dieu créa la femme à l'image même de Dieu pourquoi lui faut-il passer par la douleur de l'enfantement ?

Les notions de cause et d'effet dans l'Ancien Testament suggèrent que la cause de toute chose doit être attribuée à Dieu. Le récit est donc étimologique, il tente d'expliquer pourquoi les choses sont comme elles sont. La conséquence

du péché est vue comme affectant l'essence de la femme dans l'acte d'enfanter (et pour celle de l'homme dans le travail de la terre). Le phénomène de la douleur dans l'enfantement n'est pas une punition de Dieu, il ne fait pas partie non plus de la création de Dieu à l'origine.

A partir de la Genèse, quand l'Ancien Testament se réfère à l'enfantement, il tend à le faire en mettant l'accent sur la souffrance. Les prophètes, Jérémie en particulier, voient dans l'enfantement une image de l'agonie et de l'abandon par Dieu :

« Comme tu vas gémir quand les douleurs te viendront, des affres comme à celle qui accouche » (Jr 22,23)

et :

« Le coeur des guerriers de Moab sera, ce jour-là, pareil au coeur d'une femme en travail » (Jr 48,41)

L'image est utilisée généralement comme une description des ennemis, et de leur souffrance, aux mains du peuple de Dieu.

Isaïe utilise l'image de l'enfantement dans le chapitre 42 pour décrire l'angoisse de Dieu quand l'humanité se montre incapable de réaliser la justice :

« Depuis toujours j'étais silencieux, je me taisais, je me contenais, je gémis comme la femme qui enfante, je suffoque et j'étouffe » (Is 42, 14)

Cette image est plus positive pour les

femmes que les exemples cités plus haut. L'idée que Dieu puisse comparer ses sentiments d'angoisse à ceux d'une femme atteste la réalité de l'expérience d'enfantement. L'enfantement pour la femme n'est pas une image qui exprime l'abandon par Dieu mais une expérience qui appartient à Dieu. Dieu est donc présenté comme solidaire des femmes qui, à leur tour, peuvent comprendre immédiatement et de l'intérieur l'intensité de la souffrance de Dieu devant les faiblesses de l'humanité.

En Isaïe 66 la fin tant espérée de l'exil du peuple de Dieu est vue en termes de naissance miraculeuse sans douleur.

« Avant d'être en travail elle a enfanté ; avant de ressentir les douleurs elle a accouché d'un fils » (Is 66,7)

Le peuple va se réjouir et être consolé par sa mère Jérusalem, ils vont être allaités par son sein et « caressés sur ses genoux » (v 10-13).

Là encore, on affirme que les femmes ont l'expérience de la maternité ; ce sont elles qui peuvent comprendre le miracle de l'exil de la même façon qu'une naissance sans douleur est vue comme un miracle.

L'aspect nourricier de la grossesse est de la maternité se trouve dans (Isaïe 46, 3-4) « Ecoutez-moi, maison de Jacob, tous ceux qui restent de la maison d'Israël,

ANGLICANS

vous qui avez été portés dès la naissance et dont je me suis chargé dès le ventre maternel. Jusqu'à votre vieillesse, je resterai le même jusqu'à vos cheveux blancs je vous soutiendrai. Je l'ai fait, je vous ai portés ; je vous soutiendrai, je vous délivrerai ».

A toutes les étapes de notre vie, Dieu nous nourrit et nous porte comme une mère son enfant nouveau né. Nous ne cessons pas de dépendre de Dieu.

Marie

Marie concevant et portant Jésus, est la plus populaire des naissances bibliques. Cependant le concept de naissance virginal n'a pas constitué nécessairement un modèle utile pour les femmes à travers les siècles. L'église a présenté Marie comme la femme idéale que toutes doivent imiter. Mais cette image de Marie comme modèle de virginité et de maternité est un modèle impossible à suivre. Marina Warner, dans son ouvrage classique « Seule de son sexe - le Mythe et Culte de la Vierge Marie » (Picador, 1976), pose cela clairement : « Marie institue l'enfant comme la destinée de la femme, mais elle échappe aux relations sexuelles nécessaires à toutes les autres femmes pour accomplir cette destinée. Ainsi le projet (dessein) même de la femme, est affirmé par le mythe d'un côté, alors que de l'autre on en fait peu de cas ».

Les récits bibliques de l'expérience de naissance de Marie, tout en devant beaucoup à la mythologie, peuvent être lus positivement et, d'une certaine façon, délivrer Marie des doctrines créées autour d'elle. Le récit - dans Lc 1 - de la visite de Marie à Elisabeth est un passage sans anges ni étoiles ; il décrit simplement la rencontre de deux femmes enceintes qui ont besoin de se soutenir l'une l'autre. Toutes deux se sont trouvées enceintes en des circonstances inhabituelles et doivent faire face aux réactions diverses des voisins et amis. Elles y arrivent grâce au soutien mutuel que les femmes ont toujours su se témoigner durant la grossesse et l'enfantement. Dans cette histoire, Marie et Elisabeth sont bien davantage que les vecteurs par lequel Jésus et Jean-Baptiste sont venus au monde. Elles sont des femmes enceintes dans un réseau bien à elles.

Nouveau Testament

Le Nouveau Testament utilise des images de naissance de deux manières surtout. La rédemption offerte par Christ est une nouvelle naissance pour l'humanité et la souffrance du Christ qui apporte cette rédemption est comparée à la souffrance de l'enfantement.

Le Nouveau Testament reprend la conception de l'union d'un Dieu qui souffre à cause des actions de

l'humanité, et maintenant Dieu se charge de cette souffrance en solidarité avec l'humanité.

C'est Jésus qui incarne cela et sa souffrance est transformée en victoire et résurrection.

« En vérité, en vérité, je vous le dis, vous allez pleurer et vous lamenter, le monde lui se réjouira ; vous serez dans la tristesse mais votre tristesse se changera en joie. La femme sur le point d'accoucher est triste, parce que son heure est venue. Mais quand elle a enfanté, elle oublie les douleurs dans la joie qu'un être humain soit venu au monde. Vous aussi, maintenant, vous êtes tristes ; mais je vous reverrai et votre coeur se réjouira, et votre joie, personne ne pourra vous la ravir (Jn 16,20-23)

Ici, Jean utilise l'image de l'enfantement pour décrire la souffrance de Jésus et la tristesse que les disciples vont éprouver à sa mort. Les femmes devinent à des signes physiques et parfois par intuition quand doit commencer pour elles le travail de la naissance, quand « l'heure est venue ». Jésus a parlé de sa mort imminente de la même manière en disant « Père, l'heure est venue » (Jn 17,1). Il était prêt à souffrir, dans l'espoir que Dieu, d'une manière ou d'une autre transformerait sa souffrance. Avec confiance, il dit à ses disciples qu'il y

aura de la joie plus tard, une joie comme lors de la naissance d'un enfant. Dans l'Ancien Testament, Dieu était présenté comme possédant l'expérience des femmes ; de même dans le Nouveau, Jésus choisit de reprendre cette image pour lui-même.

Dans le récit de la conversation de Jésus avec Nicodème (Jn 3, 1-10), Jésus utilise l'image de « re-naître de l'Esprit » pour décrire l'entrée d'une personne dans le « royaume de Dieu ». Nicodème demande : « Quelqu'un peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mère et naître ? » (v.4), mais Jésus distingue entre naître de la chair et naître de l'Esprit (v.6). Ces naissances font toutes deux partie de la création de l'humanité par Dieu et de la relation de Dieu avec cette humanité.

Paul utilise l'image de l'enfantement pour décrire le processus de la rédemption, d'une nouvelle naissance en Christ.

« Nous savons que la création toute entière, jusqu'à ce jour, gémit en travail d'enfantement ; et non pas elle seule, nous mêmes, qui possédons les prémices de l'esprit, nous gémissons nous aussi intérieurement dans l'attente de la rédemption de notre corps » (Rm 8,22-23)

Le monde dans son ensemble est en attente de rédemption. Ce désir de salut et de plénitude est fondé sur la certitude

ANGLICANS

qu'il y aura une rédemption. Et la promesse de cette rédemption est aussi certaine que le cycle de la naissance dans la création.

Sara Wenger Shenk dans son livre « Et puis ils furent trois » (Spire 1989), dit ceci : « L'enfantement est un défi persistant et insolent à tout ce qui ne va pas dans le monde, un affront tenace à ce qui est vieux et qui doit mourir. Toute naissance est un renouveau de l'espérance qui doit venir... Chacun(e) de nous est entré(e) dans le monde en réponse à la logique interne de la création.

Chaque naissance est autre chose, et pas seulement un événement de plus dans le cycle sans fin d'êtres possibles. Nous qui sommes arrivés plus tôt, il nous faut recevoir tout nouvel être humain comme un signe de cet autre monde, le monde nouveau qui viendra »(p.201).

Traduction Agnès LANG

Pour une présentation détaillée de l'Eglise de Nouvelle Zélande, voir notre n° 37.



Non pas la subordination mais l'ordination

Marie Jepsen, le premier évêque protestant féminin.

(Voir notre première information, n° 50 juin 1992 page 14)

L'Eglise évangélique (luthérienne) d'Allemagne (EKD) a réagi avec sérénité aux critiques du Vatican relative à l'ordination de Marie Jepsen, le premier évêque protestant féminin. L'objection selon laquelle cette décision constitue un obstacle au mouvement œcuménique a été jugée « peu aimable » par la direction de l'EKD. Les propos du pasteur Hinrich Westphal de Hambourg qui a déclaré que les critiques de Rome sont « totalement déplacées » furent beaucoup plus nets. On ne peut que l'approuver, compte tenu notamment de la 10e assemblée générale de la Conférence des Eglises européennes qui s'est déroulée à Prague.

L'ordination de Mme Jepsen est une grande démonstration de l'unité de toutes les Eglises chrétiennes, a souligné le pasteur Hinrich Westphal dans une interview à l'Agence de presse *dpa*. L'intervention du porte-parole du Vatican qui fit l'effet d'un « coup de hache dans la forêt ne devrait pas nous gêner » a-t-il ajouté.

Les hommes d'Eglise sont habitués aux difficultés. Depuis l'avènement de Jean-Paul II, c'est surtout le Vatican qui a gelé les relations œcuméniques et le cardinal Ratzinger préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi,

a provoqué des remous il y a quelques temps en invitant les Eglises non catholiques à reconnaître la permanence de la primauté du pape. L'ordination des femmes est une pomme de discorde qui ne joue qu'un rôle secondaire. Les critiques du Vatican ignorent la réalité car même parmi les catholiques, il y a beaucoup de gens qui ne comprennent pas l'attitude de leur Eglise à l'égard des femmes ravalées au rang de fidèles de seconde classe. Certes, même du côté de l'Eglise évangélique, l'acceptation de l'ordination des femmes ne s'est pas faite sans heurts. C'est même l'aboutissement de longs combats. Mais Rome s'y oppose par principe dès le départ. On s'est gardé d'en faire une question de dogme bien que l'on puisse énumérer toute une série de raisons bibliques ou historiques : Jésus était un homme et la plupart des apôtres également. A en croire saint Paul, la femme doit se taire au sein de la paroisse. Mais tous les arguments invoqués contre l'ordination des femmes ne sont pas vraiment convaincants du point de vue théologique. Les structures patriarcales et les tendances anti-féministes qui se sont établies au sein de l'Eglise vers la fin du 1er siècle de notre ère correspondent à

l'ordre social de l'époque. En revanche, on sait qu'au début du christianisme, les femmes participaient activement aux activités de la paroisse.

La question de l'ordination des femmes ne doit pas nécessairement diviser les Eglises. On peut objecter aux détracteurs de Rome que la doctrine de la foi ne devrait pas pouvoir y faire obstacle. L'Eglise catholique telle qu'elle se présente aujourd'hui est encore nettement dominée par les hommes. Il serait donc temps de faire participer les laïcs et plus particulièrement les femmes aux travaux des commissions théologiques et des organismes habilités à prendre des décisions et cela à tous les niveaux.

Le patriarcat a déjà été critiqué dans un texte du comité central des catholiques allemandes qui devait être soumis à la discussion. Les relations de plus en plus fragiles entre les femmes et

l'Eglise ne pourront pas s'améliorer si l'on se borne à éliminer telle ou telle injustice. Les femmes souhaitent avoir les mêmes possibilités que les hommes d'exercer le pouvoir et de prendre des décisions. D'où la devise « Non pas la subordination mais l'ordination ».

Le dernier argument des partisans du statu quo : la crainte d'une scission de l'Eglise. On oublie toutefois qu'un nombre croissant de femmes qui s'engagent dans le domaine religieux tournent le dos à l'Eglise. Celle-ci risque de perdre ses fondements et de tomber dans l'insignifiance si elle ne lutte pas contre son immobilisme. L'ordination de Mme Jepsen a valeur de signal.

Elmar zur BONSEN.

(Süddeutsche Zeitung, München, 4-9-1992)

La Tribune d'Allemagne, 18 septembre 1992 n° 1395

Une hirondelle ne fait pas le printemps

Ca y est : Marie Jepsen a vraiment été ordonnée évêque. Dès son entrée en fonction, elle a cherché à avoir des rapports chaleureux, crédibles et spontanés avec les représentants des autres Eglises et communautés religieuses qu'elle avait invités à assister à son ordination. Elle a prouvé par son geste que les Eglises ne sont pas aussi rigides

qu'elles le paraissent souvent. Les hauts dignitaires des Eglises ne se sont pas contentés de prendre acte de cet événement. Ils lui ont aussi manifesté un soutien bienveillant ! Le fait que le Conseil Oecuménique des Eglises se soit décidé en dernière minute à envoyer un de ses membres à assister à la cérémonie peut être interprété comme un

signe que l'on commence à accepter dans toutes les Eglises l'idée que l'on puisse aussi confier des charges ecclésiastiques aux femmes.

Cette journée a en fait appartenu aux femmes qui, bien qu'il ait été continuellement question d'elles, ont été reléguées à l'arrière-plan. Maria Jepsen leur donne du courage en leur indiquant qu'elles peuvent modifier les choses et qu'elles doivent poursuivre leurs efforts au sein de l'Eglise luthérienne. Elles auront alors la certitude que l'on apprécie vraiment leur travail à sa juste valeur.

Il est toutefois certain que l'Eglise est encore dominée par les hommes. L'évêque Marie Jepsen ne peut que donner l'exemple. Son ordination ne signifie pas que la cause de la femme est entendue. La « fin du patriarcat » annoncée par Henning Voscherau, le maire de Hambourg, est un objectif lointain. L'ordination d'un seul évêque féminin ne suffira pas pour le réaliser.

Iris BENTS

(Hamburger Abendblatt, 31-8-1992)
La Tribune d'Allemagne, 18/9/1992 n° 1395

Communiqué de l'A.F.E.R.T. Groupe français

Notre groupe français de l'AFERT a tenu sa réunion annuelle à Paris le 21-11-1992. Nous avons la chance d'avoir parmi nous Riet Bons Storm, la présidente européenne et Denise Peeters du groupe belge.

Denise Peeters fait partie de l'équipe d'organisation du prochain colloque puisque celui-ci se tiendra à Leuven du 16 au 20 août 1993.

Thème : Proclamons notre identité, Les femmes face aux traditions religieuses en Europe.

En France, une nouvelle équipe se mettra en place : seule Bernadette Chedemail pouvait la représenter à cette réunion, mais vous aurez bientôt des nouvelles. De même des participantes ont souhaité un texte qui précise l'identité du groupe et à cela aussi on s'emploiera.

Pour l'instant Bernadette Chedemail poursuivra la coordination entreprise par Marie-Thérèse Van Lunen Chenu.

B.C. 21 avenue Meslin 57100 THIONVILLE

Une espérance trompée

La lettre pastorale des évêques américains sur les femmes

En 1983, la Conférence des évêques catholiques américains a décidé d'écrire une lettre pastorale sur les femmes. Ils avaient l'espoir de régler le problème épineux des féministes qui, depuis trop longtemps n'ont pas cessé d'empoisonner la vie ecclésiale américaine avec les revendications, à leurs yeux exagérées et irréalistes. Ils voulaient également empêcher la propagation du « virus féministe » chez des chrétiennes encore satisfaites de leur statut actuel dans l'Eglise, tout en encourageant celles-ci à participer activement à des tâches et fonctions ouvertes à leur sexe.

Comme méthode de travail, ils ont fait comme pour leurs lettres pastorales sur l'armement nucléaire et l'économie : une large consultation à la base suivie par des rédactions successives. Un comité de travail a donc été créé, consistant en 11 membres : 5 évêques, 5 femmes, et un président-évêque Mgr Imesch de Joliet, Illinois. En dépit des mouvements féministes qui ont protesté pour dire que c'était quasiment impossible pour une hiérarchie exclusivement masculine, de produire une déclaration crédible à propos des femmes, le comité a produit une première mouture — la consultation de 25000 groupes et individus dans 140

diocèses lui donnant une matière riche et abondante.

Une deuxième mouture a suivi, elle aussi renvoyée en comité pour être amendée en fonction des nouvelles suggestions et critiques reçues. En mai 1991, le rythme du travail a été quelque peu perturbé, car les membres du comité ont été convoqués à Rome et ont pris connaissance des amendements que les autorités romaines souhaitaient apporter à cette lettre. D'où une troisième mouture parue en avril 1992, et discutée par les évêques au mois de juin suivant.

Cependant, d'autres amendements ont encore été imposés par Rome après les débats de juin. Le résultat de tout cela fut une quatrième et dernière mouture — celle qui allait faire l'objet du vote en novembre lors de la réunion des évêques à Washington, D.C., du 16 au 19 novembre 1992 (*).

A vrai dire, la quatrième mouture représente un texte largement modifié depuis l'assemblée générale des évêques de juin. Elle est parue le 28 août dernier à l'instigation de Rome. La surprise générale que sa publication a créée, a été doublée par la consternation des évêques qui ne se sont plus reconnus dans ce texte « avorton ». Ils ont eu l'impression

de se trouver au pied du mur du fait que la date tardive a rendu pratiquement impossible de nouveaux amendements. La quatrième et dernière mouture de la lettre est donc considérée par beaucoup d'entre eux comme irrecevable aussi bien dans la procédure mise en oeuvre pour la réaliser, que dans son contenu.

Le texte « romanisé » représente, pour beaucoup d'évêques, un pas de géant en arrière par rapport aux intuitions et orientations des trois premiers.

De plus, il est dominé par des avertissements et par la peur. Il est devenu un texte qui n'a pas hésité à trancher allègrement les questions les plus délicates, telles que le contrôle des naissances, l'égalité des sexes, l'homosexualité, l'ordination des femmes, etc., et à le faire comme si cela ne soulevait aucun problème réel. D'ailleurs, les nombreux témoignages de femmes présents dans les premières rédactions ont tous disparu — ce qui a renforcé le ton déjà abstrait et formel du texte définitif : 166 paragraphes où des affirmations de toute sortes vont bon train, souvent sans autre justification pour les appuyer que l'histoire ou l'autorité du magistère.

Ce qui est en cause, dans tout cela, est l'ecclésiologie. Ce mois-ci aux Etats-Unis est paru un article de Mgr Murphy, évêque auxiliaire de Baltimore, Maryland où l'auteur analyse les enjeux ecclésiastiques de ce qui s'est passé ainsi que le contenu de la quatrième mouture⁽¹⁾. Son étude mérite une attention

particulière car il a fait partie du comité épiscopal de rédaction entre 1978 et 1989. Avec clarté et pertinence, Mgr Murphy a exposé les raisons pour lesquelles il pensait que la dernière version n'était pas à la hauteur des soucis pastoraux qui avaient à l'origine inspiré le projet. Pour appuyer le jugement sévère qu'il a apporté sur le texte final, il a rassemblé ses critiques sous quatre rubriques. Nous pouvons nous en servir ici comme têtes de chapitres pour résumer l'essentiel de ses critiques : anthropologie, « patriarchie », sexisme et ordination.

L'anthropologie

L'« anthropologie chrétienne » proposée dans la quatrième mouture reste fondamentalement tributaire des idées augustinienne selon lesquelles la différence des rôles sexuels est fondée sur une dualité de « nature » — le sexe masculin étant considéré comme supérieur au féminin en raison de la lecture traditionnellement faite de la *Genèse*. En faisant confiance à l'ancien modèle dualiste et hiérarchique qui en découle, ce texte est resté largement indifférent aux découvertes les plus récentes en matière psychologique, biologique, socio-culturelle, etc. concernant le rapport entre les sexes. De plus, le texte ignore sereinement le fait que la question des sexes fait l'objet actuellement de beaucoup de recherches, et qu'elle reste largement une question

ouverte pour les chercheurs — sinon pour les autorités ecclésiastiques.

Tout cela explique pourquoi le texte a des difficultés pour renouveler son langage concernant les questions les plus urgentes au sujet de la sexualité. Par conséquent, l'institution ecclésiastique, gouvernée uniquement par des hommes, continue à définir « la nature » de la femme et sa place dans l'Eglise et dans la société en fonction d'une anthropologie passéiste. On n'est donc pas étonné de voir que la version définitive écarte la réalité et la vérité des femmes, comme si leur expérience était sans intérêt, en fin de compte, pour les auteurs mâles et célibataires du texte.

« Patriarchie »

La société patriarcale, fondée sur le mythe de la supériorité du mâle n'est pas morte. Cela est évident avec le refus de la quatrième mouture de confronter l'idéologie et les structures patriarcales dans l'institution ecclésiastique. On peut dire même que ce refus constitue l'une des plus grandes lacunes du texte. Au lieu de faire appel à des analyses solides, pour rappeler la persistance d'une mentalité patriarcale dans l'Eglise, les auteurs se retranchent derrière des affirmations « évidentes », innocentes de toute preuve sérieuse : lien « évident » entre la maternité et « la plus grande dignité » des femmes, « radicalité » également évidente du mouvement féministe qui voudrait renverser les valeurs et les

structures de la société patriarcale, responsabilité « naturelle » confiée aux femmes pour les tâches ménagères, satisfaction des femmes heureuses de recevoir encouragement appréciation de la part des prêtres, nature divine des structures hiérarchiques réservées aux mâles, appel fait par le Christ uniquement aux personnes du sexe masculin pour devenir prêtre, impossibilité pour une femme de représenter le Christ... La « patriarchie » dans l'Eglise catholique a de beaux jours devant elle.

Sexisme

On a pu lire dans la troisième mouture discutée par les évêques dans l'assemblée générale de juin, que le sexisme est un péché. La théorie et la pratique qui considèrent comme « normale » la supériorité d'un sexe par rapport à l'autre, a été admise comme un problème non seulement dans la société, mais aussi dans l'Eglise. Curieusement, le « péché ecclésial » du sexisme disparaît complètement de la quatrième mouture. De plus, celle-ci ne fait aucun état de l'ancienneté et de l'étendue du sexisme dans l'Eglise à travers son histoire. On ne propose pas non plus une explication du phénomène ni de la nécessité pour l'Eglise de se convertir en rompant avec le sexisme. La quatrième version de la lettre cherche plutôt à le réduire à un problème de société — problème auquel (dit le texte

avec beaucoup d'assurance) les femmes-victimes participent souvent, elles-mêmes, par leur comportement ambigu envers l'autre sexe.

Loin de prendre acte de l'expérience du sexisme chez les femmes comme facteur de changement des attitudes, cette expérience ne devient dans le texte, qu'une occasion de jérémiades moralisantes sur la douleur personnelle des femmes objets de l'égoïsme plus ou moins inconscient des hommes. Et, pour rappeler aux femmes leurs propres responsabilités dans la persistance du sexisme, les auteurs du texte leur disent que le refus de la maternité est l'une des raisons de la diminution du sens de la responsabilité paternelle, en encourageant les hommes à continuer leur exploitation des femmes.

Ordination

Il n'y a rien de neuf dans le texte sur la question. Les auteurs réaffirment avec une certitude inébranlable, l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique concernant son refus d'ordonner les femmes : impossibilité pour une femme de représenter le Christ, la volonté du Christ de réserver le sacrement de l'Ordre aux hommes, le caractère ininterrompu de vingt siècles de pratique où seuls les hommes ont été ordonnés, la dignité des femmes qui fait écho à la dignité de Marie, etc...

Pour les auteurs du texte définitif, il n'y a rien de discriminatoire dans tout

cela — même s'ils reconnaissent ailleurs le fait que la non-ordination des femmes les écarte effectivement de la vie décisionnelle de l'Eglise. Même la question du service de l'autel ou de l'éventuelle accession des femmes aux ministères institués du lectorat et de l'acolyte, est traitée mollement : elle est renvoyée aux calendes grecques pour une étude davantage « approfondie ».

Que faut-il conclure de l'histoire de la lettre pastorale et des analyses de Mgr. Murphy ? En fait, les évêques n'ont pas prévu, en 1983, un tel aboutissement à leur projet — cela, en dépit des doutes émis quant à son opportunité. Pour des raisons opposées, ni les féministes ni le Vatican n'ont accueilli favorablement l'annonce du projet, il y a dix ans.

Aujourd'hui les évêques qui pensaient, un peu naïvement peut-être, qu'une lettre pastorale sur les femmes allait réduire les tensions dans l'Eglise, se trouvent, au contraire, devant une scène ecclésiale hautement conflictuelle. Un grand nombre d'hommes et de femmes ont pris conscience du sérieux du problème. Une attitude d'indifférence n'est plus guère possible. Jamais on n'aurait pu imaginer l'importance prise par ce phénomène dans l'esprit de beaucoup de catholiques, et d'autres personnes intéressées, aux Etats-Unis, à l'heure actuelle — ce qui ne facilite pas les choses.

Les évêques américains doivent faire face à un climat marqué par des débats de plus en plus intenses sur la question

des femmes. Sans doute, la méthode de travail adoptée pour la rédaction de la lettre a contribué à cette situation inattendue. De même, les évêques n'avaient pas mesuré la profondeur de la douleur, du sentiment de rejet, de l'aliénation, voire de la colère, chez beaucoup de catholiques devant l'attitude fixiste de l'Eglise officielle au sujet des femmes.

Aujourd'hui, sans doute, les évêques s'en rendent mieux compte : Mgr. Imesch qui a dirigé les travaux du comité, avec une générosité et une patience indéniables, se dit incapable de produire un nouveau projet : « Nous n'en avons plus ni l'énergie ni l'inspiration... » Denise Peeters, cofondatrice du mouvement « Femmes et Hommes en Eglise », se fait l'écho de ce constat désabusé quand elle parle des pessimistes qui voient dans tout cela « un dysfonctionnement de la société « Eglise ». Pour eux, un fossé plus profond a été creusé entre femmes et évêques, en exacerbant les positions respectives. « Les débats ont accentué aussi les différences entre les femmes elles-mêmes... et les divergences de vue parmi les évêques ne rendront pas les choses plus faciles à l'avenir pour le travail de la Conférence américaine et ses rapports avec le Vatican. »

En juillet de cette année, la Conférence des supérieures majeures des religieuses aux Etats-Unis ((Leadership Conference of Women Religious) a exprimé publiquement ses propres

réticences vis-à-vis de la lettre pastorale. Tout en reconnaissant la bonne volonté des évêques et les grands efforts faits pour réaliser leur document, les religieuses américaines ont demandé un arrêt : le point de départ est faussé non seulement par la prétention de faire une lettre pastorale « sur les femmes », mais aussi par le manque de fondements scripturaires et théologiques solides.

En fin de compte, on peut dire que, même si la dernière mouture de la lettre peut être considérée comme un échec par rapport aux espoirs soulevés en 1983, il reste que, pour toute personne souhaitant la prise au sérieux des questions des femmes, un grand pas en avant a été fait sur le plan de la conscientisation. Aujourd'hui, les femmes américaines, et les hommes qui font cause commune avec elles, peuvent se féliciter : jamais il y a dix ans on aurait pu penser possible l'éveil généralisé, en voie de se faire, concernant les femmes. En cela, reconnaissons le, les évêques américains ont apporté quelque chose. Et quelque chose de positif.

Donna SINGLES

(1) Francis Murphy « Let's start over. A bishop appraises the pastoral on women » *Call to Action*, novembre, 1992. 4419 N. Kedzie, Chicago Illinois, 60625, USA

(*) **Résultat** : Un texte écarté après dix ans de travaux ! Une lettre pastorale qui devient un simple rapport !!

Le code des dames

1 - Se bien persuader qu'il y a deux manières de commander dans un ménage.

La première par l'expression d'une volonté qui appartient à la force. La seconde par la puissance de la douceur à qui la force obéit.

L'une est celle du mari, la femme ne doit jamais employer que l'autre. Une femme qui dit : « Je veux » mérite de perdre son empire.

2 - Eviter de contrarier son mari.

On s'attend à des parfums en respirant une rose, on n'attend que des choses aimables d'une femme.

Celle qui nous contrarie inspire souvent un éloignement insensible que le temps fortifie et dont ses bonnes qualités ne le préservent pas.

3 - Ne se mêler que des affaires du ménage.

Attendre que l'époux lui confie les autres et ne lui donner de conseils que s'il les demande.

4 - Ne jamais s'aviser de faire des morales, des sermons à un homme. Lui prêcher d'exemple et pratiquer les vertus pour les lui faire aimer.

5 - Enseigner, commander les égards par les égards.

N'exiger jamais rien pour beaucoup obtenir et paraître flattée du peu qu'un homme a fait afin de l'exciter à faire davantage.

6 - Presque tous les hommes ont beaucoup de vanité. Dans quelques-uns elle est insupportable.

Ne jamais blesser cette vanité, même dans les petites choses.

Une femme peut avoir plus d'esprit que son mari, elle doit avoir l'air de l'ignorer.

BONNES PAGES

7 - Quand l'homme donne son avis et qu'il a tort, ne pas le lui faire sentir, mais le ramener peu à peu à la raison avec gentillesse et douceur.
Et quand il se rend, lui laisser le mérite d'avoir trouvé ce qui était juste et convenable.

8 - Répondre à l'humeur d'un époux par l'obligeance, à ses injures par de bons procédés.
Ne pas s'en prévaloir pour l'humilier.

9 - Bien choisir ses amies, en avoir peu.
Se défier de leurs conseils qu'il faudrait bien se garder de suivre s'ils étaient contraires à l'instruction de ce code.

10 - Aimer la propreté sans luxe, le plaisir sans excès.
Se vêtir avec goût, surtout avec décence.
Un grain de coquetterie sied bien à une femme.

11 - Ne se rendre importune en aucune manière.
Faire naître l'idée d'un présent, d'une galanterie sans les demander.
Ne jamais bouder ni gronder.
Lui faire trouver sa maison plus agréable que toute autre.

12 - Paraître toujours s'en rapporter à ses lumières, surtout en présence de témoins, dût-on passer pour une sottise devant eux.
Ne pas oublier que la femme tire sa considération de celle dont elle sait environner son époux.
Le laisser libre, entièrement libre d'agir, d'aller, de venir.

Une femme doit rendre sa société tellement douce à son mari qu'il ne puisse s'en passer et qu'il ne goûte, même hors de sa maison, aucun plaisir qui le flatte s'il ne le partage pas avec elle.

Trouvé par Claudie de RAUGLAUDRE dans un grenier

« Quelle femme écrira le Code des Hommes ? à la manière de ... » ?

Nous n'avons pas encore publié la Déclaration des droits et liberté des chrétiens que beaucoup parmi nous connaissent déjà. Nous sommes actifs dans ce collectif et le serons encore avec le colloque des 30 et 31 janvier 1993 sur le thème « Communauté, Pouvoir, Sacrement (Cf p.3) Nous avons le « dire » de la Déclaration, il y a encore beaucoup à « faire » !

Droits et libertés dans les Eglises

Présentation de la déclaration

Il y a près de 30 ans, le deuxième concile du Vatican reconnaissait la légitimité des droits de l'homme dans toute société, y compris l'Eglise, qui est signe de la présence au monde de Jésus-Christ vivant et peuple rassemblé par lui et en lui. Les immenses conséquences institutionnelles de cette affirmation neuve sont encore à tirer.

Aujourd'hui, le code de droit canonique, qui contient les éléments de la constitution et les principes de l'ordre juridique de l'Eglise catholique, énonce un certain nombre de droits et libertés fondamentales mais en termes restrictifs et sans en organiser le respect. Des droits subjectifs attachés à la dignité de sa personne, le code fait des instruments du bien commun, subordonnés, voire amalgamés à des devoirs. Les droits des chrétiens sont traités de même.

Dans une partie croissante du monde, la mentalité ou l'aspiration démocratique des croyants ne s'arrête pas à la porte des Eglises.

La déclaration énonce, dans des termes largement repris de celle des Nations Unies de 1948, ceux des droits de la personne humaine ayant un objet à l'intérieur de l'Eglise : droit de suivre sa conscience et liberté d'expression, participation à la décision sur les affaires communes, droit d'être entendu par un tribunal indépendant en cas d'atteinte à ses droits ou à sa dignité.

La déclaration énonce en même temps des droits et libertés qui n'ont d'objet que pour des croyants : dire sa foi et participer à l'élaboration de l'éthique, être entendu en matière de contenu de la foi, élimination des discriminations et exclusions frappant les chrétiens mariés et les femmes des fonctions de responsabilité, droit des communautés à la célébration de l'eucharistie.

Droits de l'homme et droits des chrétiens reposent sur des fondements différents : dignité de la personne humaine d'un côté, le baptême de l'autre. Mais ils s'exercent de façon inséparable et l'interpénétration est profonde entre les deux familles de droits. C'est pourquoi la déclaration les formule dans leur imbrication. Elle leur donne ainsi la même force.

Pourquoi le choix d'un style juridique ? Le but n'est pas d'insérer la Déclaration dans l'ordre juridique actuel de l'Eglise, lequel n'offre aux droits et libertés fondamentales qu'un statut précaire : aux termes de l'article 333,3 du code de droit canonique promulgué par le pape Jean Paul II, la volonté du souverain pontife prévaut sans recours, sur toute règle. Mais il s'agit de formuler des règles de droit et d'affirmer que des règles de cette nature n'ont de signification que si la volonté des gouvernants ne prévaut pas sur elles.

DOCUMENT

DECLARATION DES DROITS ET LIBERTES DANS LES EGLISES



Considérant que le Christ appelle à la fraternité tous les êtres humains, sans distinction d'aucune sorte, ce qui implique le respect intégral des droits et libertés fondamentales,

Considérant que le deuxième concile du Vatican, dans la constitution sur «l'Eglise dans le monde de ce temps», a affirmé la légitimité, dans l'Eglise comme dans toute société, des droits attachés à la personne humaine, image de Dieu,

Considérant que ces droits, énoncés dans la déclaration universellement reconnue des Nations-Unies, doivent être transposés et garantis par l'ordre juridique dont l'Eglise-indissociablement peuple de Dieu et société historique selon la constitution conciliaire «Lumière des peuples»- s'est dotée aux fins de la communion,

Considérant que, dans le baptême qui les incorpore au Christ et leur confère une appartenance radicale à l'Eglise, les croyants reçoivent comme dons de l'Esprit les libertés et les droits spécifiques nécessaires pour vivre ensemble en disciples du Christ,

Considérant que l'acte de foi est libre par nature et que les institutions de l'Eglise, les ministères ordonnés ou reconnus et les autres services de la vie chrétienne doivent donc concourir à susciter et à développer la liberté spirituelle des croyants,

Considérant que, par l'effet de leur baptême, les chrétiens sont égaux en dignité et ont part en plénitude au sacerdoce unique du Christ et que la diversité des formes de vie, des responsabilités et des ministères établis au service de la communauté des chrétiens ne saurait révoquer cette égale dignité ni les droits et libertés qui en découlent,

Considérant que les droits de l'homme et les droits spécifiques du chrétien s'exercent et doivent donc être reconnus et garantis comme un tout,

Considérant que l'Eglise a mission de témoigner du message libérateur du Christ et qu'elle doit donc, pour que son témoignage soit entendu, réformer ses structures et ses pratiques, partout où elles induisent injustice, discrimination ou oppression,

les chrétiens sont appelés à agir pour que soient reconnus et garantis dans leurs Eglises les droits et libertés fondamentales suivantes:

I. EGALITE EN DIGNITE ET EN DROITS

Article 1

1. Tous les chrétiens sont égaux en dignité et en droits dans l'Eglise et ils ont droit à la reconnaissance de leur personnalité juridique. Il ne peut être institué de différences qu'aux fins du bien commun des chrétiens et tenant aux fonctions exercées.
2. Sont assimilés à des discriminations les préjugés et les pratiques coutumières ou de tout autre type fondées sur l'idée d'une infériorité ou d'un rôle stéréotypé attaché au sexe, au statut ou à la race.
3. L'égale dignité des chrétiens appelle à ne pas employer un langage sexiste dans les documents de l'Eglise et à ne pas mettre les représentations ou symboles de Dieu exclusivement au masculin, compte tenu du génie de chaque langue.

II. DROITS ET LIBERTES PERSONNELLES

Article 2

Le chrétien a droit à la liberté de pensée et de conscience, qui implique:

- a) la liberté de manifester ses convictions individuellement ou collectivement, tant en public qu'en privé,
- b) la liberté de dire sa foi, reçue dans la tradition vivante de l'Eglise, ce qui inclut le droit de l'exprimer selon sa culture, par la liturgie notamment.
- c) le droit à la recherche théologique et à son expression, qui fait partie de la liberté de dire sa foi,
- d) le droit pour les enseignants en théologie à ce que le caractère acceptable de leur enseignement soit évalué dans un débat, public si nécessaire, avec leurs pairs.

Article 3

Le chrétien a droit à la liberté d'opinion, qui implique:

- a) le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre les idées et les informations.
- b) le droit d'exprimer son opinion, voire son dissentiment, au sujet de décisions ou de positions prises par les autorités de l'Eglise.

Article 4

Le chrétien a le droit en toutes circonstances, de suivre sa conscience informée, en particulier en ce qui concerne:

- a) le choix de son état de vie, notamment du mariage,
- b) la détermination du nombre de ses enfants et des moyens d'une maîtrise de la fécondité,
- c) la décision de mettre fin à une union irrémédiablement brisée et celle de contracter une nouvelle union.

Article 5

Le chrétien a droit à une éducation qui:

- a) forme à l'exercice de la liberté, du discernement, de la responsabilité et favorise la maturation de la personne et de la foi,
- b) prépare à l'accueil et à l'intelligence de la parole évangélique, ainsi qu'à la pleine participation à la vie de l'Eglise,
- c) forme au respect des droits et des libertés fondamentales,
- d) développe la compréhension et la tolérance entre les groupes nationaux, sociaux, raciaux et religieux.

Article 6

Le chrétien est libre de ses choix et engagements politiques, notamment de ses votes.

Article 7

Le chrétien a le droit de jouir librement des fruits de l'art et de la culture. Il a le droit d'exercer de manière responsable ses dons artistiques sans encourir la censure de la part des autorités de l'Eglise.

III. DROITS ET LIBERTES COMMUNAUTAIRES

Article 8

Tous les chrétiens ont droit à une communauté où vivre dans la communion au Christ et croire dans la foi. Ils ont droit, là où ils vivent, à former les communautés qui leur sont nécessaires, en communion avec les Eglises locales.

Article 9

Tout chrétien a le droit de participer à l'élaboration de l'éthique, avec l'autorité que lui confèrent son expérience et sa compétence, et avec la légitimité dont l'investit le sens de la foi reçu de l'Esprit dans le baptême.

Article 10

1. Les chrétiens ont le droit de prendre publiquement la parole dans des lieux appropriés pour s'exprimer librement entre eux sur tout ce qui concerne la foi et la pratique chrétiennes.
2. Les chrétiens ont droit collectivement à ce que les autorités chargées des fonctions d'enseignement et de sanctification s'informent de la réception de leurs décisions touchant la foi et la pratique chrétiennes et qu'elles recherchent la communion avec le sens de la foi dans les formulations qu'elles donnent de la révélation, comme de la tradition vivante de l'Eglise.

Article 11

1. Tout chrétien a le droit, après une préparation appropriée, de participer pleinement à la vie sacramentelle de l'Eglise, sans considération de sexe, d'orientation sexuelle ou d'état de vie.
2. Les chrétiens divorcés ayant contracté une nouvelle union gardent ce droit.

Article 12

1. Les chrétiens ont le droit de tenir des réunions et de former des associations, en rapport avec la vocation de l'Eglise. Ces associations ont le droit de décider de leurs règles de fonctionnement.
2. Les communautés locales peuvent se constituer en association de droit canonique ou civil.
3. Les chrétiens ont le droit de vivre ensemble selon des modes qui pour eux réalisent les exigences de l'évangile.

Article 13

Tous les chrétiens ont le droit de prendre part à la conduite des affaires de l'Eglise, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis au moyen d'élections périodiques comportant le vote secret.

Article 14

1. Toute communauté locale a le droit, en communion avec l'Eglise universelle, d'être dotée des ministères et services correspondant aux exigences de sa vie et de sa vocation et en particulier le droit à la célébration de l'eucharistie.
2. Au titre de sa participation au sacerdoce du Christ, tout chrétien a le droit d'être proposé aux ministères, charges et responsabilités d'Eglise, sans discrimination de sexe, de statut canonique, d'état de vie, d'orientation sexuelle, de nationalité ou de culture, s'il satisfait à des critères d'aptitude objectifs et rendus publics.
Il a droit à la formation requise pour exercer ces fonctions.
3. De même tout chrétien, après une préparation appropriée et en communion avec l'Eglise universelle, a le droit d'exercer tout ministère selon les besoins et à l'appel de sa communauté.

Article 15

1. Les personnes employées par l'Eglise ont droit à des conditions équitables de travail et à une rémunération leur assurant ainsi qu'à leur famille une existence digne selon les normes et usages en vigueur.
2. Ces personnes bénéficient des garanties instituées par le droit du travail du pays où elles exercent leurs fonctions et au minimum par les conventions internationales.
3. Ces personnes ont le droit de fonder des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de leurs intérêts.

IV. GARANTIES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Article 16

Tout chrétien peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés énoncées par la présente Déclaration.

Article 17

Nul ne sera l'objet de la part des autorités ecclésiastiques d'immixtions arbitraires dans sa vie privée ni d'atteintes à sa réputation.

Article 18

Les chrétiens ont droit à ce que les structures de l'Eglise, y compris les ministères, concourent à susciter et à favoriser l'exercice de leur liberté spirituelle et le libre débat nécessaire au développement de la conscience, de la foi et de la communion.

Article 19

Les chrétiens ont droit à ce que règne dans l'Eglise un ordre institutionnel qui garantisse les droits et libertés énoncées par la présente Déclaration, ce qui implique:

- a) que les règles du droit de l'Eglise soient hiérarchisées en fonction de leur portée et de leur degré de généralité et que la conformité des normes de niveau inférieur à celles de niveau supérieur puisse être vérifiée par une instance ecclésiastique indépendante,

b) que les droits et libertés soient définies et garanties par des dispositions placées au sommet de la hiérarchie de ces règles et arrêtées selon une procédure spécifique,

c) que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire que comporte la fonction de gouvernement soient confiés -y compris pour l'exercice des fonctions d'enseignement et de sanctification- à des personnes, collèges ou assemblées différentes et que des règles de niveau approprié définissent les compétences et organisent la responsabilité de ces instances.

d) que soient mises en œuvre des procédures démocratiques de décision,

e) que soit appliqué, en tenant compte des spécificités culturelles, le principe de subsidiarité en vertu duquel ne doit être décidé au niveau de l'Eglise universelle que ce qui ne peut pas l'être au niveau diocésain ou interdiocésain et, à ce niveau, que ce qui ne peut pas l'être par les communautés locales.

Article 20

1. Tout chrétien a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal ecclésiastique indépendant et impartial qui décidera, sans délais indus, de ses droits et obligations ou du bien fondé de toute accusation.

2. Tout chrétien a droit à un recours effectif devant un tribunal ecclésiastique indépendant et impartial contre les actes des autorités de l'Eglise portant atteinte aux droits et libertés énoncés par la présente Déclaration.

Article 21

Dans l'exercice des droits et de ses libertés énoncés par la présente Déclaration, le chrétien n'est soumis qu'aux limitations établies par une disposition ordonnée au respect des droits et libertés d'autrui.

Janvier 1992

Anne JENSEN, « *Gottes selbstbewusste Töchter* », Freiburg im Breisgau, éd Herder, 1992, 508p

Les filles de Dieu conscientes

Ce livre m'a passionné. Que de choses ignorées ! Que de figures sortent de l'ombre, comme les étoiles innombrables quand la nuit est claire ... Quand on s'est un peu frotté à l'histoire, on apprécie la patience et l'obstination qu'il fallait pour traquer les rares vestiges d'un passé volontairement relégué aux oubliettes. Elle est d'autant plus méritoire la rigueur que l'historienne s'impose pour ne pas extrapoler, ne pas majorer ce qu'elle trouve. Les « pierres du puzzle » sont déjà comme cela suffisantes pour deviner ce que pouvait être le monde des chrétiennes aux débuts et pour tordre le cou à certains clichés. A. Jensen est remarquable aussi par la manière dont elle intègre ce qu'elle découvre de l'histoire des chrétiennes dans l'évolution de l'Eglise et de la société ; comme aussi dans sa reconstitution patiente et prudente des enseignements et de l'organisation des églises dissidentes, que nous ne connaissons guère que par leurs adversaires « orthodoxes ». Oui, elle procède avec toute la prudence nécessaire. Elle constate que, au moins aux débuts de la période étudiée, la frontière entre « hérésie » et « orthodoxie » était encore floue et

perméable, l'atmosphère n'était pas encore aux anathèmes comme bientôt aux conciles. Même quand on n'était pas d'accord, on savait reconnaître la valeur spirituelle des autres. Il faut bien constater que le christianisme des tout premiers siècles était au « pluriel » ; c'est peu à peu que certains courants, certaines conceptions se sont imposés et que les autres ont reçu le qualificatif d'« hétérodoxe ». Des 12 apôtres seuls Jean et Pierre ont réussi à laisser un enseignement, avec une place plutôt modeste à côté de Paul, dont la pensée plus systématique, assez éloignée, il faut reconnaître, de ce que nous présentent les évangiles, a réussi à supplanter plus ou moins les autres. Le travail remarquable d'A. Jensen pourra être le premier chapitre d'une recherche passionnante sur l'interférence, à ses débuts, de l'héritage biblique et de l'hellénisme.

Les femmes, leur destin, leur façon de s'affirmer, sont au centre de cette histoire. Elles forment l'un des chapitres et non des moins excitants, de cette évolution et de ce choc des héritages culturels, de cette lente transition qui conduit d'une Eglise vivante des dons de l'Esprit à une Eglise ordonnée par la

AVEZ VOUS LU ?

hiérarchie. A. Jensen suit pas à pas cette évolution, en cherche les causes, constate ses retombées sur le destin des femmes. Celles-ci n'ont pas été seules victimes de ce changement. L'« ethos » égalitaire, annoncé avec tant d'éclat par le Nazaréen et formulé avec une clarté irrécusable dans l'épître aux Galates (3,28) dut peu à peu se plier aux nécessités de l'organisation, s'effacer devant la structure et le pouvoir institutionnel. Un pouvoir qui était toujours masculin, mais qui, interpellé par Jésus, semblait un moment faire effort pour donner une place aux « autres ». C'était, semble-t-il, trop beau pour durer. Pour quelles raisons obscures fallait-il imposer silence aux femmes, leur refuser la moindre parcelle de pouvoir de décision ? On a encore du travail pour tirer cela au clair - et cependant, ce serait si éclairant de le savoir, pour la situation actuelle...

Il y a une chose que fait remarquer A. Jensen et qui me semble-t-il, jette quelque lumière sur ce mystère : l'élimination des femmes était moins rapide dans la partie orientale de l'empire que dans l'occidentale. Elle rend responsable de ce décalage les invasions qui ont anéanti l'empire de Rome et sa culture. Elle désigne par ailleurs, parmi les causes qui oeuvraient contre les femmes, la dépréciation de la culture, de l'érudition. Or, il faut reconnaître, la moitié occidentale était bien pauvre sur ce point en comparaison

de l'autre. On n'y trouve rien d'équivalent au magnifique quartette : les deux Grégoire, Basile, Chrysostome. Et Cassien, le grand maître du monachisme occidental, ne fait que lui présenter une synthèse de « la Grisonnante Littérature des Pères du désert, fondateurs et premiers théoriciens de la doctrine spirituelle. Qu'avait donc Rome en face ? Le droit. Lois et organisation, on y excellait. Instinctivement, on a dû sentir que la femme y aurait été un danger, un risque de désordre. Oui, elle dérange dans une organisation conçue par un cerveau masculin.

Mais je soupçonne une raison supplémentaire, à laquelle A. Jensen fait allusion une seule fois : la « sacerdotalisation » de l'Eglise. Le « sacré », et donc le sacerdoce, vous le cherchiez en vain dans le Nouveau Testament, à part l'écrit curieux qu'est l'épître aux Hébreux. Mais le clergé païen, rouage important de la société romaine, semble avoir fasciné de plus en plus les responsables de l'Eglise. Or, ce sacerdoce, tout comme celui de l'Ancien Testament, qui pouvait légitimer de s'en s'inspirer, était masculin, rigoureusement. Les chrétiennes, elles, pouvaient tout juste imiter les Vestales... Le « sacré », à Rome comme en Israël, avait horreur de « l'impur ».

Bon courage à A. Jensen et à ses émules : il y a du pain sur la planche !

Guy LUZÉNSKY

Mary Phil KORSACK, *At the Start... Genesis made new*. A translation of the Hebrew text (Coll. *European Series, Louvain Cahier*, 124), Louvain, European Association for the Promotion of Poetry, 1992, XIII, 201p, 695 FB.

La nouvelle traduction de la Genèse en langue anglaise que propose Mary Phil Korsak ne fait pas nombre avec celles qui l'ont précédée. On y trouve tout à la fois simplicité apparente du langage, fidélité précise - mais sans servilité - au texte hébreu et rythme ou plutôt souffle, soutenu par la disposition aérée du texte. Derrière ce texte qui paraît couler de source se trouve en réalité un long et patient travail philologique, chaque mot hébreu étant toujours rendu par le même mot anglais, tandis que le mouvement de la phrase hébraïque est reproduit avec exactitude. Le tout donne le sentiment d'entrer de plain-pied dans l'univers sémitique.

Le rapprochement avec la traduction française de A. Chouraqui (1) est inévitable ; ce sont, dans une large mesure, les mêmes principes qui ont guidé le travail de M. Ph. Korsak ; celle-ci ouvre d'ailleurs son livre en reconnaissant sa dette envers l'ancien maire adjoint de Jérusalem (p. IX). On le sait : l'oeuvre de Chouraqui a été reçue avec éblouissement par les uns, avec irritation par les autres. Parmi les reproches qui lui ont été adressés,

mentionnons la volonté apparente d'être original à tout prix, jusqu'à l'abandon des noms propres usuels (les Egyptiens devenus Misrim, Adam et Eve devenus Adame et Hawah, etc.), la confusion permanente entre sens et étymologie, l'emploi abusif de néologismes et le côté « petit nègre » de certaines phrases. La traduction de M. Ph. Korsak ne prête pas le flanc à de telles critiques ; sans affadir l'original hébreu, elle est nettement plus lisible.

Prenons un seul exemple : Gen 11, 1. A. Chouraqui propose un décalque pur et simple - mais peu intelligible - de l'hébreu : « Et c'est toute la terre : une seule lèvre, d'unique paroles », *La Bible de Jérusalem* interprète : « Tout le monde se servait d'une même langue et des mêmes mots ». M. Ph. Korsak traduit : « All the earth had one lip, one speech ». Sans être platement littérale, cette traduction garde à la phrase son côté concret et évocateur (« lip ») ; par ailleurs, elle n'enferme pas le texte dans une interprétation restrictive. Ainsi, comme *d^hbarim ^hhadîm*, « one speech » fait référence à l'usage d'un seul système linguistique, mais aussi à un discours au contenu identique. En d'autres termes, la situation évoquée peut être positive (unité linguistique) ou négative (totalitarisme), et cette ambiguïté est bien respectée.

Il n'y a pas de traction parfaite, mais seulement des essais de traduction plus ou moins heureux. La meilleure n'est pas

AVEZ VOUS LU ?

nécessairement la plus littérale, mais plutôt celle qui fait le mieux comprendre à ses lecteurs la portée et la « musique » du texte original. A cet égard, l'essai de M. Ph. Korsak peut être considéré comme une grande réussite.

J. VERMEYLEN

(1) *Entête*, Desclée de Brouwer, Paris, 1974



Vom Verlangen nach Heilwerden.
Christologie infeministisch-theologischer
Sicht (Du désir d'être sauvé).

*La christologie dans la perspective
d'une théologie féministe*, ed. Regula
Strobel- Doris Strahm, Edition Exodus,
Fribourg, Luzern, 1991, pp 240.

« Un sauveur mâle - un Sauveur pour
des femmes ? » Provoqué par la critique
de Mary Daly, ce débat fut mené assez
tôt aux Etats-Unis par des théologiennes
se voulant chrétiennes tout autant que
féministes telles que Rosemary Radford
Ruether, Carter Heyward, Rita
Nakashima Brock et Sharon Welch entre
autres. *Doris Strahm et Regula Strobel*,
jeunes théologiennes catholiques de

Fribourg en Suisse, ont pris l'initiative,
par ce livre, d'approfondir la discussion
dans un cadre européen. Dans treize
petites contributions indépendantes sont
discutés des points critiques - e.g. la
mort de Jésus en croix vue comme un
sacrifice volontaire et héroïque isolant le
sauveur des sauvés ; l'exclusivité du
salut en Christ ; l'impossibilité de définir
le péché « féminin » sur le modèle des
péchés « masculins », la présomption et
l'orgueil - aussi bien que des nouveaux
modèles de christologie mettant pour la
plupart l'accent sur la dimension
relationnelle, sur la mutualité. Selon la
perception féministe du salut, l'accent ne
doit plus être mis sur la rémission des
péchés car cela présuppose une définition
négative de l'être humain, mais sur le
rétablissement de relations justes à tous
les niveaux : personnel, social,
cosmique. Pour la plupart des auteures,
ce n'est pas le sexe masculin du Jésus
historique qui fait problème dans la
christologie, mais l'élaboration d'une
doctrine de l'incarnation, tirant parti, de
cette masculinité pour établir une
hiérarchie entre les deux sexes. Le livre
attire aussi l'attention sur les dangers de
l'antijudaïsme ou de l'eurocentrisme
dénoncés par des théologiennes juives
voire par des théologiennes chrétiennes -
« womanists » - du Tiers Monde

Anne JENSEN
Tübingen

La religion de ma mère

Le rôle des femmes dans la transmission de la foi. Sous la direction de Jean Delumeau, Ed du Cerf, 387 p. 200 F

C'est au séminaire que dirige au Collège de France Jean Delumeau, qu'est venue l'idée de l'ouvrage. Il est né et il fut réalisé par une vingtaine d'auteurs, en majorité des femmes. C'était un pari : les documents sont rarissimes jusqu'à l'aube des temps modernes. Mais on a voulu traquer les vestiges épars pour établir une continuité. Celle-ci est aussi, sinon plus évidente pour ce qui est de la méfiance des autorités ecclésiastiques que pour ce rôle de transmission qui incombe aux femmes par la force des choses et, aujourd'hui, du fait de la raréfaction des prêtres. Curieusement, les premiers siècles chrétiens sont relativement riches sur le rôle assumé par les femmes, du moins jusqu'à ce qu'un renversement de tendances les élimine de la scène. Les constatations de Francine Culdaut recourent les conclusions d'Anne Jensen dans la thèse monumentale sur les chrétiennes de cette époque. Les études réunies par J. Delumeau sont par là aussi un martyrologe, depuis Perpétue et Félicité jusqu'aux femmes soviétiques qui ont maintenu la foi clandestine face à l'athéisme au pouvoir, en passant par les Réformées victimes des rois très chrétiens. Les recherches dépassent l'Hexagone pour s'étendre aux autres pays d'Europe. J. Delumeau croit que la

faveur des tableaux représentant Sainte Anne avec un livre, instruisant la petite Marie, pouvait être une forme de protestation contre la méfiance cléricale, refusant aux femmes la capacité d'enseigner la religion. N'a-t-on pas, encore au début de ce siècle, enjoint aux catéchistes femmes de « se borner à faire apprendre le mot à mot » et à ne pas se mêler « de former les enfants à la piété, car c'est le domaine du prêtre ». Qu'en pensent aujourd'hui certains gardiens de l'orthodoxie, risquée dans les mains de ces femmes qui assurent l'enseignement religieux en France à 80 % ?

Guy LUZSENSZKY

Quand l'UNESCO surveille son langage

Tous les fonctionnaires de l'UNESCO ont reçu par courrier un petit guide d'utilisation d'un langage non sexiste dans les publications, les documents, les communications et les réunions de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ce petit guide bilingue-anglais-français, les deux langues de travail de l'Organisation, donne de judicieux conseils, illustrés d'exemples notamment pour la féminisation des titres et des noms de fonctions.

Ce document qui est le troisième du genre, a été préparé par la division de la traduction de l'UNESCO, en collaboration avec l'Unité de Coordination des activités relatives aux femmes. Il répond à une résolution de la Conférence générale proposée par le Canada et les pays nordiques.

Le Passouvent n° 28, novembre 1992

Année 1992-1993

4 ateliers de travail

n° 1 « Femmes et Hommes : Nouvelles relations »

Date : Samedi 12 décembre 1992 de 10h à 17h
Animateurs : Philippe Cottreau, Alice Gombault.

n° 2 Mythes et Images Féminines

*Mouvement Jeunes femmes, femmes de tous âges
agréé d'éducation permanente. STAGE DE FORMATION*

Dates : Samedi 23 janvier 1993 de 14 heures à 22 heures
Dimanche 24 janvier 1993 de 9h 30 à 16 heures
Animateurs : B. Beneteu (Conservatrice des musées du Tarn) et A. Gibert

n° 3 Lecture du Cantique des Cantiques par Madame Guyon

Date : Samedi 20 mars 1993, de 9h à 12h 30
Animatrice : Marie-Louise Gondal

n° 4 Lecture de « En mémoire d'Elle » d'Elisabeth Schüssler-Fiorenza

Date : Samedi 13 février 1993 de 9h à 12h 30
Animateurs : Jean-Pierre Lémonon, Donna Singles

Pour tous renseignements, s'adresser à :

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION

Femmes et christianisme

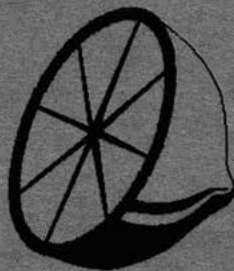
Faculté de théologie, 25 rue du Plat 69288 LYON Cedex 02

Renseignements : 78 42 11 26, avant 10 h. Mardi et jeudi de 13h30 à 19h

Service documentation par correspondance

Prix citron à un dignitaire romain anonyme

« Une femme ne peut pas avoir une vocation à devenir ministre ordonné, puisque Dieu ne peut pas appeler à l'impossible et que l'ordination des femmes n'est pas reconnue par l'Eglise commune possible ! »



Prix citron à Austin Vaughan, évêque auxiliaire de New York

« En l'an 2000, 20000 ou 2000000, l'Eglise catholique sera toujours là, le clergé toujours exclusivement masculin.

Une femme prêtre est aussi inconcevable pour moi que d'avoir un enfant ».

Courrier International
25 novembre 1992

Et Jésus dit:
"Vive
les femmes!"



TU AS
DÛ MAL
LIRE!...